Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260312-2026_022-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

AFFICHE LE

Délibération N°2026-022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le douze Mars, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 06 Mars 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	14
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstentions	2

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Bertrand ROUINSARD, Mr Gilles COUANAULT, Mme Anne-Sophie MOREL.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY.
Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mr Christian COUPARD

2026-022- Réhabilitation de l'école – Marché de MOE – Validation du choix des 3 meilleurs candidats

Monsieur Julien COLIN présente les éléments issus de la consultation achevée le 20 février 2026.

Rappel de la consultation

Généralités
Consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée ouverte.
Date et heure limite de réception des candidatures : vendredi 20 février 2026 à 16h00
Nombre de plis : 47 enveloppes
Irrégulier : 11 plis
Admis : 36 plis

Objet de la consultation
La présente consultation vise une mission de maître d'œuvre pour le projet de rénovation de l'ancien groupe scolaire à Langon.

Forme du groupement
- Architecte
- BET Structure
- BET électricité CFO/CFA
- BET fluide/CVC/TH
- Démolition/désamiantage
- BET VRD
- OPC
- Economiste de la construction

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260312-2026_022-DE

Critères d'analyses

- Cohérence des moyens économiques et financiers présentés par le candidat en rapport à l'objet du marché,
- Cohérence des références professionnelles au regard de la complexité du projet,
- Cohérences des moyens techniques (humains, organisationnels, financiers) proposés par rapport à l'objet du marché.

Principes et déroulement de l'analyse

La sélection se déroule en trois phases (article R2144-1 à 77 du code de la commande publique) :

- Phase 1 : Complétude des candidatures et analyse de la capacité juridique,
- Phase 2 : Examen des candidatures au regard des compétences présentées, des capacités professionnelles, techniques et financières,
- Phase 3 : Sélection des candidats admis à remettre une offre en appliquant les critères de sélection, définis au règlement de consultation, liés à l'objet du marché et relatifs à leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

➢ 3.1 Cohérence des moyens économiques et financiers présentés par le candidat en rapport à l'objet du marché ;

➢ 3.2 Cohérence des références professionnelles au regard de complexité du projet (qualité fonctionnelle comparable, qualité technique, qualité environnementale performante et plus particulièrement en termes de recours aux matériaux sains et durables, démarche participative)

➢ 3.3 Capacités techniques au regard des compétences proposées et attendus du programme.

Le COPIL réuni le 6 mars propose de retenir les 3 candidats suivants pour remettre une offre.

- ANTRHRACITE ARCHITECTURE
- LOOM Architecture
- &CO Architectes

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (12 voix pour et 2 abstentions) :

- De retenir les 3 candidats pour remettre une offre,
- D'autoriser le Maire à engager la phase de remise et d'analyse des offres des candidats retenus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

